



## Municipalité de Burtigny

---

Au Conseil général

### Préavis n°03/2021-2026

Demande d'autorisation d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour la législature 2021-2026

Municipal responsable : Mme Valérie Jeanrenaud

---



Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Se basant sur les dispositions de l'article 79 du Règlement du Conseil général qui stipule : La Municipalité ne peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles que jusqu'à concurrence d'un montant et selon les modalités fixées par le Conseil au début de la législature. Ces dépenses sont ensuite soumises à l'approbation de celui-ci (art. 11 du règlement du 14.12.1979 sur la comptabilité des communes (RCCOm)).

Cette demande est faite afin de permettre à la Municipalité d'engager, dans les plus brefs délais, la somme maximale de CHF 25'000. — par cas afin de prévenir ou remédier à une situation urgente. Ce montant reste inchangé par rapport à la précédente législature.

Toute dépense extraordinaire ou hors budget sera, comme toujours, soumise à l'approbation du Conseil Général sous forme de préavis municipal.

---

## Décision

---

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

### Le Conseil général de Burtigny

- Vu** le préavis municipal n° 03/2021-2026 « Demande d'autorisation d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour la législature 2021-2026 »,
- ouï** le rapport de la Commission des finances d'étudier ce préavis,
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### décide

- d'accepter le préavis municipal n° 03/2021-2026 « Demande d'autorisation d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour la législature 2021-2026 » tel que présenté,
- de porter cette compétence à un montant de CHF 25'000.-, par cas.

**Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 2 novembre 2021.**

Au nom de la Municipalité

La Syndique  
  
Valérie Jeanrenaud



La Secrétaire  
  
Irène Richard